

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel CHARPENTIER

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

**POUVOIRS :**

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)  
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-096

**VIE COURANTE**  
**12- EAU ET ASSAINISSEMENT**

---

**Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'eaux pluviales : rue de la Liberté  
Quimperlé (annexe)**

---

Le réseau d'eau pluviales de la rue de la liberté s'arrête au numéro 16 de la voie et les eaux pluviales ruissellent ensuite sur 70 mètres jusqu'au réseau de la rue d'Arzano. Il convient donc de poser un réseau pour assurer le transfert des eaux pluviales. Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT.

Considérant l'opportunité pour la Ville de réaliser ces travaux, il paraît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il est donc proposé que Quimperlé Communauté délègue à la Ville de Quimperlé la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines de la rue de la Liberté.

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de Quimperlé facturera à Quimperlé Communauté les travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines sur présentation du décompte général définitif et remise du dossier de récolement.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les principes énoncés ci-dessus
- AUTORISER le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les principes énoncés ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



## CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

### RUE DE LA LIBERTE – EAUX PLUVIALES URBAINES

#### ENTRE LES SOUSSIGNES

**VILLE DE QUIMPERLE**, dont le siège est situé au 32 rue de Pont-Aven, 29 391 Quimperlé, représentée par Monsieur Michaël QUERNEZ, Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du **XX XX 2022**

ET

**QUIMPERLE COMMUNAUTE** dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 23 394 Quimperlé Cedex, représenté par Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire du 19 mai 2022.

#### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Le réseau d'eau pluviales de la rue de la liberté s'arrête au numéro 16 de la voie et les eaux pluviales ruissellent ensuite sur 70 mètres jusqu'au réseau de la rue d'Arzano. Il convient donc de poser un réseau pour assurer le transfert des eaux pluviales. Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT.

Considérant l'opportunité pour la Ville de réaliser ces travaux, il paraît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

#### CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

QUIMPERLE COMMUNAUTE délègue à la Ville de QUIMPERLE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines dans la rue de la liberté.

#### ARTICLE 2

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de QUIMPERLE facturera à QUIMPERLE COMMUNAUTE les travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines et sur présentation du décompte général définitif.

Le montant estimatif est de 15 000 € HT. Le montant définitif sera celui issu du décompte général définitif.

### **ARTICLE 3**

Le cas échéant, chaque partie applique la TVA au taux adéquat.

***Fait en deux exemplaires originaux, à***

***Le***

**Pour la Ville de QUIMPERLE**  
Le Maire,  
Michaël QUERNEZ

**Pour QUIMPERLE COMMUNAUTE,**  
Le Président,  
Sébastien MIOSSEC